

de contrôler le passe sanitaire?

nomade pour le PDG de Livestorm

Le dirigeant de la start-up de visioconférence change de ville de résidence tous les deux mois.



FRANÇOIS ALAMBRET
AVOCAT, ADDLESHAW
GODDARD

La loi du 5 août 2021 (n° 2021-1040) « relative à la gestion de la crise sanitaire » a subordonné l'accès de certains lieux à la présentation d'un passe sanitaire. Le décret du 7 août 2021 (n° 2021-1059) a dressé la liste des lieux concernés : établissements sportifs, de culte, restaurants, fêtes foraines, musées, foires, séminaires, salons professionnels, services et établissements de santé, etc.

■ Tous ces lieux et établissements de tailles et de natures très différentes ont pour dénominateur commun une fréquentation importante du public qui peut faciliter « la propagation de l'épidémie de Covid-19 ». Pour ces établissements, pas de choix : il leur faut contrôler les passes sanitaires à leur entrée. Des peines de fermeture administrative, d'amende ou d'emprisonnement, dans le pire des cas, sont prévues.

■ Cela étant, les responsables de ces lieux peuvent déléguer cette tâche à leurs salariés. Ils doivent toutefois « habiliter nommément les personnes autorisées à contrôler les passes sanitaires ». En outre, « les employeurs doivent tenir un registre détaillant les personnes ainsi habilitées, la date de leur habilitation, ainsi que les jours et horaires des contrôles effectués par ces personnes ».

■ L'approche est pragmatique : tout salarié, quels que soient la nature de son contrat de travail (CDD ou CDI), son niveau hiérarchique, sa qualification, sa qualification et son ancienneté, peut procéder à ce contrôle. Aucune condition particulière n'est requise.

■ Cette souplesse est autorisée par le caractère très succinct des informations visibles lors du contrôle : validité ou non du passe sanitaire, nom, prénom et date de naissance de la personne contrôlée. Rien d'autre. Aucune information d'ordre médical ou sanitaire ne peut être demandée.

■ De plus, les personnes qui opèrent le contrôle ne peuvent conserver ou réutiliser les informations collectées, sous peine de sanctions, et ne peuvent solliciter de documents officiels d'identité aux personnes contrôlées. Seuls les agents de force de l'ordre y sont habilités.

■ Si tous les salariés peuvent contrôler les passes sanitaires, à condition d'y être nominativement habilités, on comprend alors difficilement pourquoi l'employeur doit tenir un registre des salariés autorisés. Quel est l'intérêt d'imposer cette énième obligation administrative à l'employeur ?

THOMAS LESTAVEL @lestavel

MANAGEMENT C'est en septembre, quand la vague touristique est retombée, que Gilles Bertaux a pris ses quartiers à Athènes. Le PDG de la start-up Livestorm, concurrent français de Zoom ou Teams, s'est installé dans un grand studio au dernier étage d'un immeuble proche de l'Acropole. Il aime prendre son petit déjeuner au café voisin, Anana, où il répond à ses courriels matinaux. Au déjeuner, il se délecte de la cuisine méditerranéenne au restaurant Feyrouz, avant de regagner son Airbnb pour se remettre au travail. Cet été, le dirigeant âgé de 30 ans a travaillé à distance depuis Barcelone.

Cet automne, après Athènes, ce sera Amsterdam, puis Helsinki. Il change de ville tous les deux mois, au gré de ses envies. Situation atypique pour un PDG, d'autant que son entreprise n'est pas une petite boîte. Livestorm, qui compte plus de 4 000 entreprises clientes, génère un chiffre d'affaires annuel de 10 millions d'euros et emploie 152 personnes. La société a levé 30 millions de dollars en novembre 2020. Elle compte parmi ses actionnaires Aglaé Ventures, le fonds de capital-risque du groupe Arnault.

Le choix du nomadisme correspond à l'ADN de Livestorm. Concurrente de Zoom, la société de visioconférence promet le télétravail intégral et recrute dans le monde entier. La moitié des effectifs vit hors de France, y compris

dans des pays lointains comme l'île Maurice, l'Australie ou l'Éthiopie. « Dès 2018, raconte Gilles Bertaux, nous nous sommes mis à embaucher des développeurs à l'étranger, initialement pour des questions de coût. Nous avons commencé par recruter un Français basé au Chili, qui avait des prétentions salariales plus modestes qu'un Parisien. » L'entreprise dispose certes d'un bureau à Paris, dans le 10^e arrondissement, mais ce « port d'attache » n'offre que 25 places. Il accueille les salariés de passage et les quelques ingénieurs parisiens qui sont restés attachés à la présence sur site.

La jeune pousse a mis en place des « rituels » pour entretenir le sentiment d'appartenance malgré l'éclatement des effectifs. Le mercredi soir, par exemple, les salariés du fuseau horaire européen se retrouvent autour de jeux de société en ligne. Un prétexte pour faire connaissance et discuter d'autre chose que de travail.

Par ailleurs, tous les employés ont droit à un budget trimestriel de 500 euros pour se déplacer dans des villes où vivent d'autres « stormies » (salariés de Livestorm), que ce soit pour participer à des réunions ou travailler quelques jours aux côtés de personnes avec qui ils ont des affinités. « Les gens ont besoin d'interactions physiques », reconnaît Gilles Bertaux.

Volcans et glaciers

Le dirigeant rêvait depuis plusieurs années de s'installer à l'étranger avec sa compagne, Réjane, une free-lance spécialisée dans le service client (gestion des



Les fondateurs de Livestorm : Gilles Bertaux, Robin Lambert, Tom Forlini et Vincent Garreau (de gauche à droite).
LIVESTORM

commandes, des réclamations, etc.). Le confinement de 2020 a accéléré leur envie de quitter la capitale française. « Nous étions bloqués dans notre appartement parisien alors que nous aurions pu tout aussi bien travailler au bord d'une plage », souligne Gilles Bertaux.

En mars 2021, ils se sont rendus en Islande pour un test. Ils ont passé une semaine dans la capitale, Reykjavik, puis deux semaines près de Vik, au sud de l'île, dans une région de volcans et de glaciers. « Nous logions dans une cabane très confortable avec une connexion internet meilleure qu'à Paris ! », s'étonne Gilles Bertaux. Leur séjour, studieux, s'est achevé par un petit voyage de cinq jours pour faire le tour de l'île.

L'essai a été concluant. De retour à Paris, le couple a rendu les clés de son appartement et décollé pour Barcelone, où il a séjourné deux mois et demi. Gilles Bertaux en a profité pour rencontrer l'équipe locale de Livestorm. Pas au bureau, puisqu'il n'y en a pas, mais dans un café, autour d'un verre. Une fois par semaine, il se rend dans un bureau partagé proche de son logement, histoire de changer de cadre. Mais il passe l'essentiel de son temps, comme sa conjointe,

assis derrière le bureau de son appartement de location. « En tant que PDG, je dois régulièrement passer des appels confidentiels, ce qui est compliqué dans un espace de travail partagé, explique le trentenaire, qui s'accommode de leur relative solitude. Pour l'instant, je n'ai pas fait de vraies rencontres lors de mes pégrinations, en dehors des salariés de Livestorm. »

« Ma dose de réunions »

Le nomadisme vient avec son lot de contraintes. Cet été, Gilles Bertaux et sa compagne ont dû batailler avec une connexion 3G de mauvaise qualité depuis leur chambre d'hôtel à Paros, dans les Cyclades. « De toute façon, l'activité de Livestorm connaît un creux estival, j'ai pu me concentrer sur les tâches de fond », relativise-t-il. Ce n'était pas toujours simple de se motiver quand les autres résidents de l'hôtel se promenaient en maillot de bain...

Et si les salariés interprétaient le changement de vie de leur PDG comme un désengagement ? Gilles Bertaux veut à tout prix éviter de créer cette impression. « Je suis calé sur le fuseau horaire parisien, je suis tout aussi disponible qu'avant », insiste-t-il. Il s'astreint par ailleurs à repasser tous

Lener Cordier étouffe son « made in France »

Dans le cadre de France Relance, l'entreprise textile familiale investit 600 000 euros.

LA PME DU MOIS

CHARLOTTE DE SAINTIGNON
@ChadeSalnti

INDUSTRIE Début septembre, en déplacement dans le Nord, Alain Griset a fait une halte chez Lener Cordier, à Hazebrouck. Le ministre chargé des PME a remis à Frédéric Lener, président du directoire de cette entreprise textile familiale, un chèque de 300 000 euros au titre du plan France Relance. Cette subvention représente la moitié du financement d'un atelier de 20 personnes. Lener Cordier investira la même somme sur fonds propres. L'entreprise, qui confectionne des manteaux, réalise 30 % de son activité avec ses quatre marques (Maison Lener, Trench & Coat, Chemins blancs et Mout-Mout, la dernière née) et 70 % avec des enseignes comme Bash, Burton, Caroll, Galeries Lafayette, La Redoute, Sandro, Zadig et Voltaire...

Pris dans le mouvement de mondialisation, Lener Cordier a commencé à délocaliser sa production dans les années 1990. Actuellement, 80 % des pièces sont confectionnées dans son usine ukrainienne, inaugurée en 2004. « On ne peut pas se permettre de tout produire en France pour des



Pendant la pandémie, les équipes de Lener Cordier à Hazebrouck ont aussi produit des masques et des blouses.

raisons économiques et de capacité de production, analyse Frédéric Lener. Notre métier a été mis à mal avec la mondialisation et les différentes crises du textile et de l'habillement. Un manteau est un produit différenciant et long en termes de production et qu'il est compliqué de relocaliser : il faut compter 100 à 120 minutes de fabrication. »

Masques et blouses

Lener Cordier aurait bel et bien disparu s'il n'avait pas cette usine ukrainienne, souligne son dirigeant. Mais la PME emploie toujours à Hazebrouck quatre-vingt-

dix personnes dans toutes les compétences de la chaîne de valeur : stylistes, patronnières, modélistes, couturières, mais aussi dans la logistique et le numérique. Pendant la pandémie, Frédéric Lener a pu lancer une production de masques et de blouses de protection. « La mobilisation sur les produits sanitaires a redonné une dimension forte à l'économie locale, rappelle le PDG. On sort d'une mondialisation qui a rendu la mode très irresponsable pour revenir, avec la crise, à une mode responsable : les clients veulent de la transparence et de la traçabilité à

la fois sur les matières et sur la production. » Depuis un an, il multiplie ainsi les initiatives. « Nous accompagnons de jeunes créateurs qui souhaitent lancer leurs créations éthiques et écoresponsables "made in France", détaille-t-il. Par exemple, la marque Maison Zita qui a lancé une ligne de robes de chambre en surcyclage. » C'est-à-dire en puisant dans des stocks de tissus non utilisés.

La PME familiale crée également des modèles confectionnés en France avec différentes marques. Dernière collaboration en date : une collection capsule de manteaux confectionnés avec l'enseigne Caroll. En novembre 2020, Lener Cordier a aussi lancé la fabrication à la demande et sa quatrième marque, Mout-Mout, des vêtements unisexes de fabrication française. « Nous avons lancé ce projet créatif avec mes deux enfants, Marine et Luca, pendant la crise : il s'agit de vestes fabriquées en France à la demande, avec de la laine majoritairement achetée en Europe. L'objectif est de prendre le contre-pied des produits en polyester fabriqués en Asie », explique Frédéric Lener.

Les 600 000 euros investis avec l'appui de France Relance s'inscrivent dans ce cadre. Ils financent l'achat de vingt nouvelles

TEMPS FORTS

- 1 En 1954, Marguerite Cordier crée son atelier de confection à Hazebrouck.
- 2 En 1994, Frédéric Lener succède à son père, Marc, et à son oncle Vincent.
- 3 Inauguration d'une unité de production en Ukraine en 2004.